

*Le Directeur Général,*



**Bureau des Associations et Fondation – DLPAG**  
**Ministère de l'Intérieur**  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Marcoussis, le 24 juillet 2013

*Par lettre recommandée avec accusé de réception*

Objet : Modification du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Rugby

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour approbation les modifications apportées au Règlement Intérieur de la Fédération Française de Rugby lors de son Assemblée Générale du 22 juin 2013 à Hyères.

Par ailleurs, afin de faciliter l'examen de la demande de modification du Règlement Intérieur, veuillez noter que l'Assemblée Générale a accordé une délégation au Président et au Secrétaire Général de la FFR pour introduire et accepter toutes modifications au Règlement Intérieur adoptés qui seraient demandées dans le cadre de la procédure d'agrément et d'approbation du Règlement Intérieur de la FFR.

Si vous deviez avoir des questions sur ces modifications, je vous conseille de contacter directement M. Olivier KERAUDREN, Directeur de Cabinet et Directeur des activités sportives et juridique de la FFR (olivier.keraudren@ffr.fr / 01 69 63 65 89), en charge de ce dossier.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Jean-Louis BARTHES*

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned above a horizontal line.

Cc : Pierre CAMOU, Alain DOUCET, Christian GARNIER & Olivier KERAUDREN